

Enquête sur les Organismes de Bassin

Cher participant à l'enquête:

Cette enquête fait partie d'un projet de recherche dont le but est d'essayer d'évaluer l'impact de la création d'un Organisme de Bassin sur la décentralisation de la gestion des ressources en eau vers d'autres niveaux – inférieurs – de prise de décisions. Le projet de recherche essaie également d'évaluer de quelle manière la création d'un organisme de bassin peut améliorer la gestion des ressources en eau.

Les informations spécifiques (encart ci-dessous) concernant chaque bassin resteront confidentielles afin que l'Organisme de Bassin ne puisse être identifié.

Les résultats de l'enquête seront rendus publics et, nous l'espérons, aideront à l'effort mondial vers une gestion durable et intégrée des ressources en eau.

Si vous considérez que l'espace est insuffisant pour remplir ce questionnaire, vous pouvez agrandir les sections de ce document ou ajouter des annexes.

Nous vous remercions de votre collaboration à cet effort.

Bassin: Nakanbé

Pays:Burkina Faso

Nom de l'OB : Comité de gestion du bassin du Nakanbé

Adresse: 09 BP 240 Ouagadougou 09

**Personne à contacter:Christiane
TRAORE**

**Titre:Chargée du programme des
organismes de bassins nationaux**

Téléphone:00(226)31 50 07

Fax:00(226)31 50 06

Email:gire@liptinfor.bf

Site web :

Données de base:

1. Superficie du bassin (km²) 34000
2. Population: Totale: 4.000.000 % Rurale 80
3. Précipitations annuelles (mm): 600-800 mm
4. Evapotranspiration annuelle (mm): 2000
5. Ressources en eau du bassin (Millions de m³ par an): 3320
6. Combien de pays se partagent les ressources en eau du bassin: 2

Structure institutionnelle:

7. L'année où la décentralisation a eu lieu 1998
8. Année de création de l'OB: 2000
9. Quels sont les objectifs majeurs du RBO (Inondations, Pénurie d'eau, Conflits d'usage de l'eau, etc):

Inondations Pénurie d'eau Conflits d'usage de l'eau 1-Autre schémas d'aménagement
2-Autre GIRE

10. Mesurer le succès par rapport aux objectifs (echelle 1-5; 1- 0% succès et 5- 100% succès).

N/A Inondations 1 Pénurie d'eau 1 Conflits d'usage de l'eau 1 1- schémas d'aménagement 1 2- GIRE

11. Organe directeur de l'Organisme de Bassin (OB):

Le secrétariat permanent du comité de gestion

12. Procédé utilisé pour le choix de cet organe directeur: les choix ont été opérés au sein des groupes d'acteurs les plus significatifs parmi les membres du comité

Président :

Le Président du Conseil Provincial de la province Kadiogo qui est au centre du bassin

1^{er} Vice-Président :

Un représentant des communes existant dans le bassin

2^{ème} Vice-Président :

Un représentant des personnes physiques ou morales choisis parmi les membres du comité

Secrétariat Permanent :

- Le Directeur de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
- Un représentant de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)
- Un représentant de la Maîtrise d'Ouvrage de Ziga (MOZ)
- Un représentant de l'Association des professionnels de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (APIPAC)
- Un représentant de l'Association des Ingénieurs et Techniciens en génie civil du Burkina (AITB).

13. Lois et décrets qui s'appliquent à l'OB:

Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau au Burkina Faso

n°002-2001/AN du 8 février 2001

les décrets applicables à l'organisme de bassin sont en cours d'élaboration

14. Création de l'OB (de A à Z): (bottom-up/top down): bottom-up

Expliquer:

L'administration en a pris l'initiative en se fondant sur les éléments suivants :

Les problèmes de gestion des ressources en eau sur le bassin du nakanbé se sont posés avec acuité ces dernières années. Des situations de graves pénuries d'eau, notamment dans les activités d'hydro-électricité, hydro-agricoles et pour l'approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou se sont posées, et le fleuve Nakanbé étant transfrontalier, il y a un problème de partage de la ressource avec le Ghana voisin.

Le bassin du Nakanbé est celui qui présente le plus de difficultés au Burkina Faso, en matière d'utilisation des ressources en eau.

- En effet, lorsqu'on examine les ouvrages structurants (grands ouvrages de mobilisation de l'eau) existant dans le bassin du Nakanbé, on trouve d'amont en aval sur le fleuve principal : le barrage de Toécé/Kanazoé (75 millions de m³), le barrage de Ziga (200 millions de m³) et celui de Bagré (1700 millions de m³). A ces ouvrages structurants, il convient d'ajouter les lacs de Bam, de Dem, et tous les petits barrages réalisés sur les affluents du fleuve principal et dont le nombre est estimé à plus de 400.

Tous ces ouvrages retiennent une partie de l'eau de pluie irrégulière dans le temps et dans l'espace du bassin, et font naître une concurrence entre ouvrages se traduisant par :

- Un problème de partage quantitatif de la ressource entre les ouvrages.
- Un manque de cohérence de l'implantation des barrages qui accroissent la probabilité que certains ouvrages ne reçoivent pas les quantités d'eau attendues, avec pour conséquence la non-réalisation

des objectifs qui leur sont assignés.

- Une problématique de gestion d'ensemble greffée à celle des créations de nouveaux ouvrages

La concurrence entre ouvrages s'accompagne, pour chaque ouvrage pris isolément ou pour chaque sous-bassin, d'une concurrence entre les usages : alimentation en eau potable, irrigation, élevage, hydro-électricité, besoins industriels, etc., sans oublier les besoins en eau des milieux naturels humides pour leur maintien, pour la bonne santé des populations environnantes et pour la conservation de la biodiversité qu'ils hébergent.

Les eaux du bassin drainent de multiples sources de pollution : pollution domestique autour des concentrations humaines, pollutions industrielles, pollutions agricoles, etc.

Dans un tel contexte d'usages concurrentiels, seule une gestion intégrée des ressources en eau disponibles peut permettre de résoudre au mieux les problèmes de partage de l'eau en fonction des priorités et des décisions issues des concertations entre les acteurs.

- Les responsables du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou, et les bailleurs de fond ont exprimés des préoccupations, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs et d'un plan de gestion sur le bassin afin d'assurer le remplissage du nouveau barrage de Ziga,.
- De plus, le fleuve Nakanbé est transfrontalier, ce qui pose un problème de partage de la ressource avec le Ghana voisin.

Le programme Gire qui a démarré en mars 1999 avait la tâche de proposer des solutions à ces problèmes en mettant en place un cadre institutionnel, technique, financier et organisationnel, où tous les acteurs de l'eau sur le bassin pourraient se concerter pour la gestion de ressources en eau.

Le bassin hydrographique du Nakanbé constitue pour le programme Gire une première en matière de GIRE, où des enseignements seront tirés pour alimenter les autres organismes de bassins qui seront mis en place dans le pays.

Le projet pilote Nakanbé du programme Gire a donc eu la responsabilité de mettre en place ce cadre de concertation qu'est le « comité de gestion du bassin du Nakanbé ».

L'expérience tirée du fonctionnement de ce comité permettra en outre de mieux formuler le cadre de gestion à proposer dans le futur plan d'action de l'eau prévu dans le document de « *Politique et stratégie en matière d'eau* » au Burkina Faso.

En ce qui concerne le processus de création du comité, les principales étapes sont les suivantes :

- mise en place d'un comité interministériel de réflexion
- Elaboration d'un projet d'arrêté interministériel de création du comité
- Sensibilisation des acteurs et membres potentiels du comité
- assemblée générale constitutive des acteurs

15. Institutions qui ont disparu dans le processus de décentralisation:

Néant

16. Nouvelles institutions créées lors du processus de décentralisation :

Les sous comités aval et amont

17. Le coût du processus de décentralisation (exemple: la création de nouvelles institutions, etc)

(echelle 1-5; 1- coût bas, 5- coût élevé).

la création de nouvelles institutions	3
1-Autre fonctionnement	3
2-Autre activités	5
3-Autre	N/a
4-Autre	N/a

18. Existe-t-il des forums permettant de faire état des litiges, combien et quels sont-ils : oui
Les 2 sous comités au cours de leurs réunions en discutent et proposent des solutions

19. Principaux genres de litiges/problèmes qui doivent être généralement résolus:
La création des nouveaux ouvrages, le partage d'eau sur une même retenue selon les divers usages, les partages d'eau d'amont en aval en cas de mauvaises pluviométries, la sécurité de nouvelles retenues...

20. Est-ce que les associations de consommateurs d'eau ont été établies: oui Combien: 2
Quel est leur degré d'implication (0-100%): 100

21. Quels sont les types et quantité d'infrastructures dans le bassin (canaux, réservoirs, barrages, usines de traitement des eaux, etc)

types d'infrastructures	Quantité
<input type="checkbox"/> canaux	
<input type="checkbox"/> réservoirs	
<input type="checkbox"/> barrages	400
<input type="checkbox"/> usines de traitement des eaux	2
<input type="checkbox"/> 1-Autre forages	nombreux
<input type="checkbox"/> 2-Autre puits	nombreux

22. Types d'usagers et répartition des usages de l'eau dans le Bassin (ex: usages domestiques, industriels, irrigation, électricité, usages environnementaux):

Types d'usagers	Usages de l'eau dans le bassin (%)
X Irrigation et élevage	
X industriels	

X usages domestiques

X électricité

X usages environnementaux N/A

X minière 1-Autre insignifiante

2-Autre N/A

ORGANIGRAMME DU COMITE DE GESTION DU BASSIN DU NAKANBE

Président :

23- Organigramme: Veuillez donner un organigramme de l'Organisme de Bassin.
Le Président du Conseil Provincial du Kadiogo

Membres Membres
1^{er} Vice-Président :

Un représentant des communes

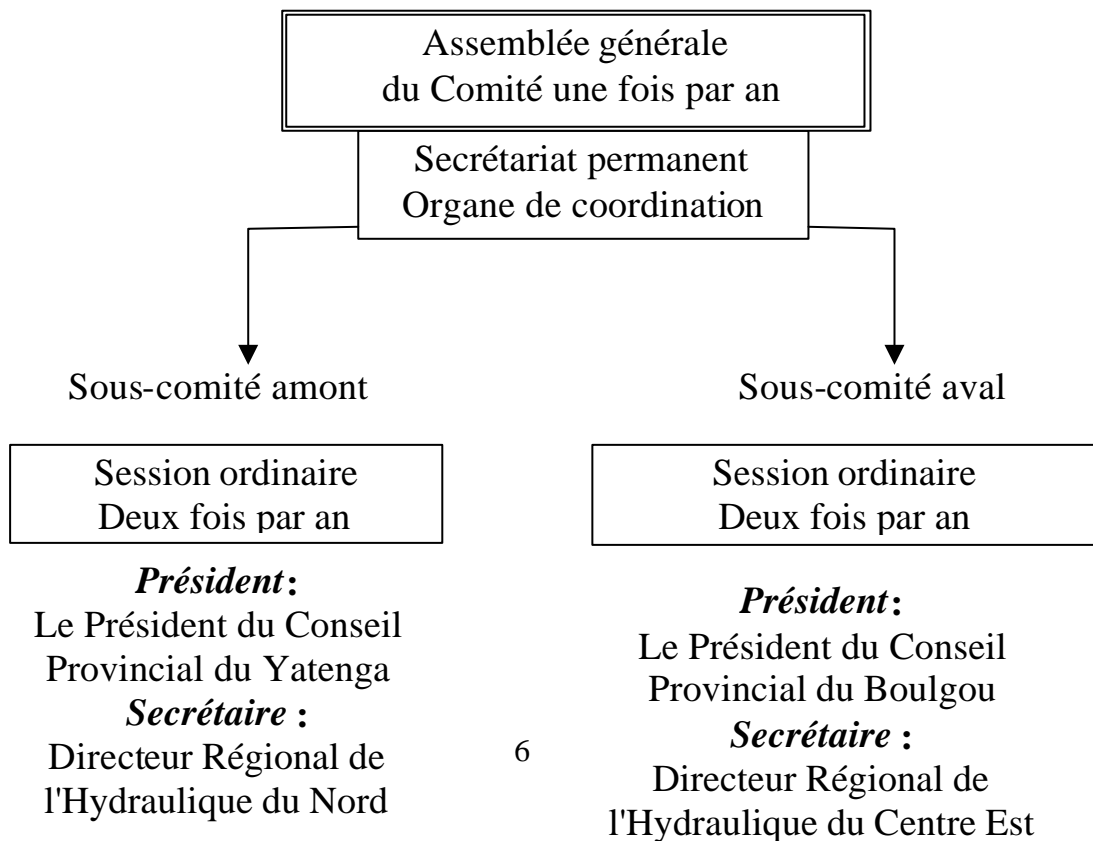
2^{ème} Vice-Président :

Un représentant des personnes physiques ou morales

Secrétariat Permanent :

- Le Directeur de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
- Un représentant de la Société Nationale d'Electricité du Burkina (SONABEL)
- Un représentant de la Maîtrise d'Ouvrage de Ziga (MOZ)
- Un représentant de l'Association des professionnels de l'Irrigation Privée et des Activités Connexes (APIPAC)
- Un représentant de l'Association des Ingénieurs et Techniciens en génie civil du Burkina (AITB).

LE COMITE DE GESTION DU NAKANBE



24. La part des types d'eaux : pourcentage des usagers :

X nappe phréatique 10

X eau surface: 90

les deux N/A

Autre N/A

Autre N/A

25- Indicateurs des problèmes rencontrés avant et après la création de l'organisme de bassin
(vérifier tous les facteurs qui s'appliquent) :

Problèmes de ressources en eau dans le bassin	Avant la création de l'OB			Après la création de l'OB		
	Pas de problème	Quelques problèmes	Sérieux problèmes	Situation inchangée	Situation améliorée	Situation empirée
Pénurie d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Qualité de l'environnement	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégradation des sols	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Conflits d'usage de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Problèmes de développement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres (spécifiez)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

26. Compétences en matière de décisions avant et après la création de l'OB. Veuillez indiquer la répartition des décisions dans les domaines suivants :

Compétence pour	Avant				Après			
	% au niveau local (ex. municipalité)	% au niveau du bassin	% au niveau du gouvernemental/provincial	% au niveau gouvernemental national	% au niveau local (ex. municipalité)	% au niveau du bassin	% au niveau du gouvernemental/provincial	% au niveau gouvernemental national
Gestion de l'eau	N/A	N/A	N/A	100	N/A	50	N/A	50
Financement des ouvrages	N/A	N/A	N/A	100	N/A	N/A	N/A	100
Police des eaux	N/A	N/A	N/A	100	N/A	N/A	N/A	100
Définition des normes de qualité de l'eau	N/A	N/A	N/A	100	N/A	N/A	N/A	100
Autres (spécifiez)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Instruments pour la gestion des ressources en eau:

Comparez la situation **avant** et **après** la création de l'OB

27. Existence de droits sur l'eau (ex. concessions, droits permanents, droits à court terme – qualitatifs ou quantitatifs):

Avant la création de l'OB droits permanents

Après la création de l'OB concessions, régie

28. Qui est responsable de l'octroi de droits sur l'eau

Avant la création de l'OB l'état avant l'existence de la loi

Après la création de l'OB l'état et les collectivités locales

29. Qui est responsable de la répartition /affectation des eaux

Avant la création de l'OB l'état avant la loi

Après la création de l'OB l'état ou les collectivités locales

30. Qui est responsable de la modélisation et de la prévision de la disponibilité en eau

Avant la création de l'OB le gouvernement à travers le ministère chargé de l'eau

Après la création de l'OB le secrétariat permanent du comité de bassin

31. Qui est responsable de la surveillance de la qualité de l'eau et de la police des eaux :

Avant la création de l'OB le gouvernement à travers le ministère chargé de l'eau et de la santé

Après la création de l'OB le gouvernement à travers le ministère chargé de l'eau et de la santé

32. Qui est le responsable de la collecte des taxes:

Avant la création de l'OB l'état

Après la création de l'OB le gouvernement à travers l'organisme de bassin mais ce n'est pas encore fonctionnel

33. Tarification de l'eau (donnez des taux pour les divers usages principaux, si possible):

Groupe d'usagers Prix de l'eau

Irrigation

Industriels 377 f cfa/m³

Domestiques/eau potable 180 à 377 f cfa/m³

Autre

Autre

Autre

34. Pourcentage d'utilisateurs payant le prix de l'eau:

Groupe d'utilisateurs	Pourcentage qui paie
Irrigation	2
Industriels	100
Domestiques	100
Autre électricité	0
Autre mine/orpillage	0
Autre	N/A

35. Quel pourcentage des recettes est attribué au bassin et quel pourcentage est affecté à d'autres fins ? Lesquelles ? le processus n'est pas encore fonctionnel. Un article de la loi dit que les ressources seront prioritaires au bassin. Les modalités de mise en œuvre sont en cours.

36. Participation du secteur privé (niveau/activités) aux investissements dans le bassin (ex. alimentation en eau, traitement de l'eau, construction de réservoirs, entretien des ouvrages du bassin):

construction de réservoirs, entretien des ouvrages du bassin, études, AEP...

37. Echanges d'information entre les acteurs (réunions, rapports annuels, sites web):
réunions, rapports annuels

38. Renforcement des capacités des acteurs (ex. sessions de formation, séminaires, voyages d'étude):

Séminaires, réunions

Financement :

39. Budget annuel (en millions de Dollars par an) un budget d'investissement n'est pas

encore évalué

-% budget alloué par des établissements extérieurs (gouvernement) :

quel établissement :

-% budget provenant des acteurs des bassins

-% budget provenant d'autres sources :

40. % budget utilisé pour des investissements dans le bassin

41. % budget utilisé pour d'autres activités de développement

42. % budget utilisé pour le fonctionnement et l'entretien

43. % budget utilisé pour des activités liées à la qualité de l'eau

44. % budget utilisé pour d'autres activités :

Indicateurs de performance

45. Est-ce que vous mesurez le PIB de votre bassin ? Oui Non

PIB du bassin (en million de \$ par an)

Année

PIB

N/A

N/A

N/A

N/A

46. Superficie des terres utilisées par les différents secteurs :

Secteur

Superficie (km²)

Agricole

80

Forêt

10

Urbain

10

Terres non utilisées

Autre

Autre

Autre

47. Différents indicateurs de la qualité de l'eau utilisés dans votre bassin :

<u>Indicateur</u>	<u>Valeur (unité)(mg/l)</u>
O ₂ dissous	entre 2,7 et 17,6
PH	entre 6,60 et 9,10
Température	entre 35 et 15,4°C
Conductivité	
MES	entre 16,76 et 6452
turbidité	entre 23,5 et 1014
Autre	
Autre	

48. Réduction des pertes de production ou de productivité, causées par la pénurie d'eau ou les inondations. Décrivez la situation, avant et après la décentralisation, pour les différents secteurs :

Evaluation non disponible

49. Nombre de litiges sur l'affectation des eaux ou sur la qualité de l'eau avant et après la création de l'OB.

Existence de litiges, mais le nombre est indéterminé

50. Toute autre remarque ou clarification, y compris des documents annexes, qui vous semblent utiles :

Notre organisme de bassin est relativement jeune (un an et demi) et a besoin de se développer ; il ne dispose pas encore de toutes les entités en matière de gire sur le bassin. Le système financier de collecte n'est pas encore fonctionnel et des décrets d'application de la loi sur la gestion de l'eau sont cours d'élaboration.